

téléassistance

Un service du Département

Le Département de Loire-Atlantique agit au quotidien pour faciliter le maintien à domicile et garantir un maximum d'autonomie aux personnes âgées. En proposant son service de téléassistance à un prix accessible au plus grand nombre, le Département sécurise et rassure plus de 13 000 personnes en Loire-Atlantique.

Retrouvez tous les services et les aides disponibles sur

loire-atlantique.fr/bienveillir



Loire
Atlantique

téléassistance

Vivre à domicile en toute sécurité

Un contact 24h/24

Loire
Atlantique

Département de Loire-Atlantique
3 quai Ceineray - CS 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr

Le Département de Loire-Atlantique vous propose son service de téléassistance à un prix abordable.

Une sécurité renforcée, une écoute et une assistance au quotidien pour conserver un maximum d'autonomie à domicile.



- Pratique, le boîtier permet de dialoguer sans décrocher son téléphone.
- En l'absence de réponse de l'abonné-e, une intervention au domicile est instantanément organisée.

Dans quelle situation appeler ?

- En cas de chute, de malaise, de douleurs inquiétantes
- Dans les moments de solitude, pour une conversation conviviale et de réconfort

Nouveau : profitez d'un service de mise en relation pour les imprévus du quotidien.

Vous êtes malade ou immobilisé-e ponctuellement chez vous et vous devez faire face à une urgence, la téléassistance vous aide à trouver une solution rapidement.

Sur simple appel, un-e chargé-e d'écoute évalue votre besoin, recherche et vous met en relation avec un prestataire fiable. Les services et les prestations proposés ont été sélectionnés pour :

- garantir votre sécurité et celle de votre logement : électricité, plomberie, serrurerie...
- répondre à vos besoins de première nécessité : livraison de courses et de médicaments, portage d'un repas...
- prévenir une dégradation de votre santé : transport pour un rendez-vous médical, aide ponctuelle au ménage...

La mise en relation avec le prestataire est comprise dans l'abonnement de téléassistance.

Les frais d'intervention du prestataire restent à votre charge après validation d'un devis de votre part.

téléassistance, les +

✓ Installation rapide et facile :

- effectuée dans les 72h
- un-e technicien-ne intervient à domicile pour expliquer le fonctionnement du matériel

✓ Avantages et aides :

- offre modulable et sans engagement
- aucun frais d'installation ni de dossier
- tarif réduit sous conditions de ressources
- aides financières possibles (APA, PCH, caisse de retraite, réduction fiscale)

✓ Fiabilité du matériel :

- étanche même submergé (sauf téléphone)
- portée de 50 mètres entre le bouton d'alerte et le boîtier
- test de fonctionnement effectué 1 fois/semaine
- en cas de panne, maintenance à domicile du matériel

Qui contacter ?

- Pour faire une demande d'abonnement et d'installation, contactez le **Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune.**
- Pour des renseignements sur les offres et des conseils techniques, contactez la société **Vitaris**, entreprise retenue par le Département pour délivrer le service de téléassistance à ses abonnés.

Tél. 02 51 80 58 80

